LES

INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU XIV^e SIÈCLE

PAR

Denise PARENT, Licenciée ès lettres.

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

Si l'étude de la musique pure tient plutôt à la science, et ne saurait, en tous cas, être entreprise sans formation spéciale, la question des instruments de musique au moyen âge ne doit à aucun titre être systématiquement écartée du domaine de l'érudition.

Tout d'abord, intérêt général : il n'y a pas d'investigations inutiles parmi celles qui vous donnent les moyens de reconstituer, avec plus de vivante vérité, un peu de la vie du passé. Intérêt particulier : cette étude peut contribuer à faire entrer de nouveau, dans l'orchestre moderne, des éléments oubliés. Intérêt pratique : la documentation, la critique des textes, l'établissement du travail, font entrer directement cette thèse dans les préoccupations habituelles de l'École des Chartes.

Puis, viennent les raisons qui, dans le moyen âge, ont fait choisir le xive siècle : les instruments se dégagent de leur rusticité, les instrumentistes prennent une place officielle dans la vie nationale, la France possède un grand musicien, Guillaume de Machaut, qui donne dans

deux de ses poèmes, la liste des instruments pratiqués en son temps ; base excellente et particulièrement digne de foi. par l'autorité de son auteur.

Enfin, composition du sujet, dans son ensemble et dans ses parties.

CRITIQUE DES SOURCES

Les sources sont non seulement nombreuses, mais très variées et, de ce fait, demandent quelques explications.

Anciennes et manuscrites. elles sont la plupart du temps de simples compilations. Moins anciennes, l'ignorance de documents importants, les hypothèses séduisantes sans commencement de preuves, donnent des résultats à contrôler sévèrement avant leur utilisation. Plus récentes enfin, leur valeur dépend de celle de l'auteur et de son soin à « filtrer » les renseignements de ses prédécesseurs.

Sources manuscrites: 1° celles dont le texte même offre de l'intérêt: traités, encyclopédies, inventaires, manuscrits, passages de poèmes; 2° celles dont les miniatures seules sont à retenir: bibles, psautiers, livres d'heures, apocalypses, certains poèmes, etc. On pourrait faire une troisième subdivision pour les manuscrits où textes et miniatures sont à considérer; ils sont rares et doivent être employés avec précaution.

Sources imprimées: traités anciens publiés, encyclopédies et dictionnaires musicaux ou autres, histoires générales de la Musique, travaux spéciaux, ouvrages d'art généraux, revues, inventaires et comptes publiés, passages de chronique. Monuments figurés: sculptures, vitraux, peinture, tapisserie, ivoires, les miniatures participant à la fois des sources manuscrites et des monuments figurés.

BIBLIOGRAPHIE

LES INSTRUMENTS

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

Imprudence d'un classement qui voudrait représenter le développement chronologique des instruments; mais nécessité d'un classement, sans portée philosophique, pour une étude méthodique, allant du plus simple au plus compliqué.

Examen des subdivisions de la musique, données dans les traités latins, depuis Cassiodore (vie siècle) jusqu'à J. de Muris (xive siècle). Trois grandes subdivisions : musique mondaine (c'est-à-dire la musique des mondes, harmonie résultant du rapport des nombres, du mouvement des planètes, etc.); musique humaine ou vocale; musique instrumentale ou artificielle. Cette dernière se subdivise à son tour en instruments à percussion, à cordes, à vent percussionale, tensibile, inflatile chez Cassiodore; chordalia, foraminalia, vasalia, à cordes, à trous, en forme de vases chez J. de Muris. Cette subdivision subsiste de nos jours, chaque invention entrant dans l'une ou l'autre classe. Le nom général des instruments euxmêmes étant « organa » qui, peu à peu, ne s'applique plus qu'à l'orgue. Les noms particuliers étant sujets à des confusions, le même instrument porte quelquefois plusieurs noms ; des instruments différents portent quelquefois le même nom.

Subdivision particulière au xive siècle: instruments « hauls et bas » et « instruments coys ou qui font grant noise »; elle ne peut être utilisée (mêlant des instruments d'espèces diverses) pour une étude méthodique. Celle qu'on doit adopter pour les instruments du moyen âge, ni trop détaillée, ni trop condensée, est celle-ci:

1º Instruments à percussion — autophones à sons indéterminés ou déterminés; à membranes — ; 2º instruments à vent ; à embouchure, à bouche, à anche avec ou sans réservoir d'air ; 3º instruments à cordes pincées, frottées ; 4º instruments à clavier, à vent ou à cordes.

CHAPITRE II

INSTRUMENTS A PERCUSSION

Autophones à sons indéterminés ou terminés; ceux dont la matière est assez élastique pour produire un son sous le choc ou percussion. Les Anciens avaient les crotales, sorte de castagnettes à manche. Le tympanum, dans le sens où on le trouve dans le manuscrit latin 7211, assez petit pour tenir dans la main d'une femme est l'équivalent des castagnettes venues d'Espagne. Le triangle, modification du sistre au moyen âge, n'est pas sûrement l'instrument nommé « trépié » par Guillaume de Machaut, et ses représentations ne sont nombreuses qu'au xve siècle (Danses des morts); il ne figure pas en France au xive siècle.

Le cymbalum, composé de petites clochettes enfilées sur des tiges métalliques réunies dans une poignée qui servait à ébranler l'instrument, est représenté par Gerbert. On donne quelquefois ce nom à des séries de clochettes renversées, qui, frappées avec un marteau, rendent des sons proportionnés à leur dimension.

Ce que nous appelons cymbales, était connu sous le nom acetabula; elles étaient composées de deux plaques de métal, ou plutôt deux hémisphères, qu'on frappait l'un contre l'autre, en les tenant par des poignées fixées au centre.

A membranes percutées, ceux qui sont formés d'une peau tendue sur un cadre de bois ou sur un récipient de forme quelconque. Le *timpanum*, dans le sens de tambourin, formé d'une peau tendue sur un cadre cylindrique de bois ; il s'appelle tymbre, lorsque dans le cadre sont insérées des petites plaques de métal, qui ajoutent leur cliquetis au son de la membrane frappée.

Le choron, présenté par certains comme instrument à vent, par d'autres comme instrument à cordes, grossier; il semble que ce soit un instrument à cadre au fond de bois, sur lequel de grosses cordes tendues rendraient un son comparable à celui du tambourin. Le tabour tendu de peau des deux côtés, est très répandu, porté en bandoulière; on le frappe avec un bâtonnet d'une main, et on joue d'une petite flûte de l'autre. Les naquaires (nos timbales modernes) sont formées de deux récipients hémisphériques ou cylindriques, dont l'ouverture est tendue d'une membrane; elles vont toujours par paires, il y en a de grandes qu'on pose sur le sol, de petites, soudées l'une à l'autre, qu'on joue, attachées par une courroie autour de la taille.

Presque tous ces instruments sont d'origine orientale.

CHAPITRE III

INSTRUMENTS A VENT

1) Les instruments à vent à embouchure naturelle : les premiers et les plus simples sont les cors, corne d'animal dont on a enlevé la pointe ; larges et courts ne donnent qu'un son rauque ; peu à peu se font en matières diverses : bronze, airain, ivoire (olifant) ; on leur ajoute des trous pour varier les intonations ; à cause de leur forme, le résultat est mauvais ; le son produit, trouble et fade : ce sont les « cors à doigt » qu'on trouve plus souvent nommés cornets, qu'on perfectionnera à l'époque de la Renaissance. Les trompes et les buisines employées comme instruments de guerre et de triomphe chez les Romains ; elles sont très longues, au tuyau mince et cylindrique, qui s'évase en un large pavillon ; droites ou recourbées, s'élargissent de

l'embouchure à l'orifice. Les trompettes sont considérées comme des diminutifs de trompes. Curt Sachs identifie les buisines et les cors sarrasinois. Il semble qu'elles aient des embouchures artificielles.

- 2) A bouche biseautée ou à bec. Dans ce groupe, entrent toutes les flûtes du moyen âge si variées et si difficiles à distinguer d'après leurs noms. Ce sont : les flaïos, ancêtres du flageolet, seul représentant de la flûte à bec actuel; les flûtes droites de grandeurs variées, qui vont généralement par paires, accordées sans doute à l'octave. Le frestel est une flûte champêtre, on veut y voir la flûte de Pan : le mot èles cité deux fois dans Guillaume de Machaut, paraît être une espèce de sifflet fabriqué dans un fragment de corne de cerf. Une dernière espèce de flûte est celle que nous pratiquons encore, la flûte traversière, qu'on a surnommée « de Alemaigne »; on la trouve représentée dans le manuscrit des Minnesinger et aussi en Espagne; la bouche est latérale, non loin d'une extrémité du tuyau qui est bouché de ce côté-là. Le nombre de trous est variable à cette époque.
- 3) A anche avec ou sans réservoir d'air. Ici encore les mêmes noms désignent des instruments différents. La muse et le chalumeau, simple tuyau de paille à l'origine, sont devenus respectivement un instrument à réservoir d'air avec soufflet et un instrument à anche. Ce dernier, le chalumeau, semble dès le xive siècle, être l'instrument aigu d'une famille qui comprendrait : le chalumeau, la demi-douçaine, la douçaine et la bombarde. La cornemuse et son diminutif, la chevrette, sont formées d'une outre de peau dans laquelle on envoie l'air par un simple tuyau; la mélodie se joue sur un chalumeau adapté à un orifice de la peau, des bourdons en nombre variable renforçant le son. Les estives seraient les « hornpipes » anglaises formées à l'origine par un tibia d'animal avec orifice et embouchure de corne; l'anche en roseau n'est pas touchée par les lèvres.

CHAPITRE IV

INSTRUMENTS A CORDES

1) Pincées avec ou sans plectre, remontent à la plus haute antiquité orientale et méditerranéenne.

La harpe, instrument triangulaire aux cordes libres des deux côtés, venue en Europe par les pays du Nord. Malgré son origine adoptée de très bonne heure et persectionnée par les Irlandais, n'est pas répandue en France avant le xii^e siècle. Au xiv^e siècle Guillaume de Machaut lui donne 25 cordes.

La cithare est un nom générique pour tous les instruments à cordes pincées.

La rote (très discutée) ou cithara teutonica, modification de la lyre antique; on a voulu en faire un instrument à archet, en la faisant dériver du crwt gallois; aucun texte ne justifie cette opinion.

Le psaltérion, instrument très ancien, serait le nable des Hébreux ou le trigone des Assyriens; quadrangulaire ou triangulaire au moyen âge, prend la forme d'un trapèze au xive siècle avec caisse de résonance assez épaisse percée d'ouïes et sur laquelle sont tendues les cordes. — Canon et micanon construits avec le même principe, viennent du « qanoun » arabe; leur forme de demi-trapèze les fait plus directement que le psaltérion, le prototype des instruments à clavier. Placé sur les genoux ou sur un support, les cordes frappées avec des maillets, le psaltérion devient au xve siècle le tympanon.

Le *luth*, d'origine arabe a une table d'harmonie plate sur fond très bombé à côtes, manche assez court, chevillier renversé, quatre paires de cordes. Particulièrement en faveur en Espagne et en Italie.

La guiterne, fond et table plats, manche formant souvent un seul bloc avec le corps de l'instrument; type de la guitare latine. Un autre type à manche dégagé,

droit et très long qui ressemble au nefer égyptien de Gournah, c'est la guitare moresque. — La mandorre, diminutif du luth. — La citole, intermédiaire entre le genre psaltérion et le genre guitare, prend le nom de cistre au xye siècle.

2) A cordes frottées ou à archet. Deux opinions sur leur origine: orientale ou germano-slave. Deux types principaux: a) fond et table plats, éclisses, manche dégagé, forme générale de la guitare actuelle avec 4, 5 ou 6 cordes. Jérôme de Moravie donne leur accord au xm² siècle; b) table plate sur fond bombé, manche dans le prolongement du corps de l'instrument avec une ou deux cordes. La lire d'où dérive la gigue en Allemagne; le rebab d'où dérive le rebec en France; la gigue et le rebec réagissant l'un sur l'autre. Il y a aussi un monocorde à archet, qu'on appelle plus tard, trompette marine, qui semble jouer le rôle de contre-basse.

La vielle ou chifonie qui vient de l'organistrum, application du principe, des cordes frottées par une roue qu'on tourne à l'aide d'une petite manivelle, l'action des doigts remplacée par les touches d'un clavier. Abandonnée aux mendiants dès le xive siècle.

CHAPITRE V

INSTRUMENTS A CLAVIER

1) A vent. L'orgue date du me siècle avant notre ère, viendrait d'Alexandrie; tuyaux de diverses longueurs dans lesquels on envoie l'air par des soufflets, un système de touches dirigeant la pression de l'air dans tel ou tel tuyau. Très anciennement connu en France. Au vine siècle, don d'un orgue à Pépin le Bref par Constantin Copronyme.

Au xive siècle, orgues de tribunes et orgues de chœurs dans les églises. Les ménestrels font usage de petites orgues portatives, on active le soufflet d'une main, on

joue sur le clavier de l'autre, l'instrument tenu en bandoulière. Quand le nombre des tuyaux augmente, l'instrument est posé sur une table, c'est le positif.

2) A cordes. Le monocorde, malgré son nom ne tarda pas à avoir plusieurs cordes ; lorsqu'on lui eut adapté un clavier à touches munies de languettes qui frappaient la corde en la divisant, on eut le clavicorde, qui en France garde de son origine le nom du monocorde altéré, soit manicordion. L'échiquier souvent nommé dans les textes, mais dont on ne trouve au xive siècle aucune représentation, est un des premiers instruments à clavier et à cordes ; ses cordes n'étaient pas divisées par des languettes mais de grandeur décroissante en allant du grave à l'aigu, même principe en définitive que clavecin (clavicymbalum).

CHAPITRE VI

Les instrumentistes ne commencent à être considérés comme des réalités professionnelles qu'à la fin du xime siècle. En 1292 ils sont mentionnés sur les registres de la taille. Quand les jongleurs à la fois poètes, musiciens, baladins s'attachent à des seigneurs, ils deviennent les ménestrels ou domestiques, qui peu à peu se spécialisent au jeu des instruments. Protégés déjà par saint Louis, ils arrivent à prendre une place officielle (avec des alternatives suivant les règnes) à la cour royale. En 1321, la corporation des ménestriers s'organise; en 1333 deux des leurs fondent la confrérie de Saint-Julien et de Saint-Genest. En 1407 leurs statuts sont renouvelés et approuvés par lettres patentes de Charles VI. Distraction des grands, ils prennent part à toutes les réjouissances, qu'ils animent de leur talent.

Il reste peu de documents de musique instrumentale;

lorsqu'ils jouaient seuls, les instrumentistes improvisaient en groupe, ils doublaient les parties vocales. L'orgue paraît être le premier instrument pour lequel on ait réalisé des compositions à deux parties. Il y a au British Museum une tablature d'orgue du xvie siècle. Depuis longtemps aussi on pouvait sur la harpe jouer à deux parties, mais on n'a découvert jusqu'à présent aucun témoin certain du genre de musique ainsi exécutée.

APPENDICE

RAPPORT ENTRE LES INSTRUMENTS ET LA MUSIQUE

AU MOYEN AGE
ET LA MUSIQUE ARABE PARTICULIÈREMENT MAGHRÉBINE

Au moment où les relations avec les autres peuples commencèrent à faire perdre aux usages leur originalité, il est intéressant de comparer la musique arabe d'aujour-d'hui (la même qu'au moyen âge) avec la nôtre de ce temps-là, car il y a eu influence directe : d'une part, les Maures d'Espagne, d'autre part les Arabes des croisades apportèrent dans nos instruments de musique des modifications ou des nouveautés. Ce sont principalement le luth, le rebab, le qanoun, les naquaires. Pratiqués à l'heure actuelle exactement comme ils l'étaient au moyen âge, leur étude directe est une source de renseignements précieux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Passages et extraits de poèmes et de manuscrits de quatorze auteurs du xive siècle ou début du xve siècle, tant français, qu'anglais, allemand, espagnol, italien, considérés comme textes justificatifs.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'INSTRUMENTS TABLE DES PLANCHES TABLE DES MATIÈRES